

Le Mans, le 03 décembre 2020

COMPTE RENDU CONSEIL D'UNITE DU 03 DECEMBRE 2020**Personnes présentes**

F. AMIARD B. ARNAUD M.-P. CROSNIER-LOPEZ P. DANIEL L. FONTAINE V. MAISONNEUVE S. PASCUAL (invitée, remplace V. Montembault) G. DUJARDIN M. BODY (visio) G. VAUDEL (visio) P. RUELLO (visio) L. BENYAHIA (visio)	V. MONTEBAULT (excusée) M. EDELY (excusé) S. PIOGE (excusée) A. MARTEL (excusé) Invité : Marc LAMY de la CHAPELLE Renouvellement en cours du collège des doctorants Renouvellement en cours de Mesdames Ménard et Choplin S. REINER (invitée permanente)
--	---

Début : 9h30

Ordre du jour

- **Approbation du CR du CU du 03/09/2020**
- **Informations & discussions**
 - Point sur la crise sanitaire à l'IMMM
 - Organisation des élections du futur directeur (15 décembre) et des animateurs de thématiques
 - Bilan du Dialogue Objectifs Ressources du 18 novembre avec l'INC
 - Bilan de la présentation HCERES à L'INC le 30 septembre à Angers
 - Informations diverses : renouvellement sièges vacants CU
 - Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du conseil d'unité du 03/09/2020

Le compte-rendu du dernier Conseil d'Unité est approuvé à l'unanimité.

2. Crise COVID

Dons de masques et confection de SHA, réalisation de visières (impressions 3D), aide aux étudiants, etc.
Merci à vous toutes et tous qui vous êtes mobilisé.e.s !
L'IMMM a pris en charge les dons à hauteur de 2500 euros

Commentaires :

L'IMMM soutient la présidence LMU demandant la reprise rapide des enseignements en présentiel. Les membres du CU partagent une réelle inquiétude sur le traitement différencié entre les établissements d'enseignement supérieur et les CPGE, par exemple, sur le territoire national.

Suite à une question, il est précisé que rien ne s'oppose au télétravail pour les doctorants. Il est souhaitable qu'une organisation soit mise en place entre encadrants et doctorants afin que ceux-ci, tout comme les BIATSS-ITAs ne pouvant télétravailler, ne soient pas isolés dans les locaux.

3. Organisation des élections du futur directeur

Lors de l'AG il a été décidé que les élections du futur directeur se dérouleraient le **mardi 15 décembre**

Ce que dit le règlement intérieur de l'IMMM :

11.ASSEMBLEE GENERALE (AG) - L'Assemblée Générale (AG) comprend tous les personnels permanents de l'Unité. Elle entend les professions de foi des candidats à la direction de l'Unité et se prononce par scrutin électoral pour élire le Directeur qui sera proposé aux tutelles.

Nous avons donc procédé à cette étape lors de la dernière assemblée générale où nous avons entériné la candidature de Marc Lamy de la Chapelle et de son équipe composée de Philippe Bertus et Lazhar Benyahia.

Commentaires :

MP. Crosnier-Lopez dit qu'elle a été surprise que Marc représente sa candidature alors que 4 mois auparavant Marc dans un mail à l'ensemble de l'IMMM précisait qu'il abandonnait sa candidature et qu'il ne prendrait pas de futures responsabilités. MP pense que Marc aurait dû expliquer sa démarche.

Marc LDLC répond qu'entre le message et la nouvelle déclaration de candidature le vote consultatif l'a incité à reposer sa candidature suite au nombre de voix qu'il a obtenu.

Le vote aura lieu le mardi **15 décembre** dans la **Salle de réunion du 2ème étage (côté Physique)** - heures d'ouverture du bureau 9h – 17h -

La question posée pour le vote sera :

« Approuvez-vous la candidature à la direction pour le prochain mandat de l'IMMM de Marc Lamy de la Chapelle »

Réponses possibles : oui – non – blanc - abstention –

Des bulletins seront pré-imprimés, il ne sera pas accepté de bulletin écrit à la main.

4. Organisation des élections des animateurs de thématique

Deadline pour le dépôt du dossier HCERES : 5 mars

Le projet doit donc être clôturé au plus tard fin février prenant en compte la semaine de vacances qui commence le 26/02/2021.

A l'issue de l'élection, et dans le cas d'une validation de la future équipe, un appel sera envoyé par celle-ci aux animateurs pour renouveler les animateurs ayant souhaités se retirer de leur rôle.

Une élection des nouveaux animateurs est envisagée pour le 15 janvier si des animateurs se présentent.

Deux cas se présentent, pour l'écriture du futur projet pour l'HCERES :

- Dans le cas où toutes les thématiques ont leurs animateurs pour le 15 janvier la nouvelle direction ainsi que les animateurs écriront ensemble le projet
- Dans le cas contraire, la nouvelle direction écrira le projet avec les animateurs disponibles/volontaires (actuels ou futurs candidats) en s'appuyant, si besoin, des documents écrits et PPT déjà produits par les thématiques. Dans tous les cas il reviendra à la nouvelle équipe de direction de rédiger la partie projet relative à l'unité dans son ensemble. Suite à une intervention de L. Benyaya, l'actuelle direction de l'IMMM (L. Fontaine et Ph. Daniel) précise qu'elle ne contribuera pas à la rédaction du projet. Il est cependant précisé par Ph. Daniel qu'il ne faut pas trop s'inquiéter car cette partie ne demande que 3-4 pages de rédaction et que les animateurs actuels ont d'ores et déjà bien avancé sur ce sujet.

S. Pascual précise qu'il faut savoir quel est le rôle de l'animateur dans le futur. Marc précise que l'actuelle structuration ne sera pas changée pour le moment mais sur la durée il y aura une réflexion pour effectuer des changements le cas échéant.

MP Crosnier-Lopez pense qu'il est important de rencontrer les équipes car l'organisation quotidienne est faite dans les équipes et notamment la partie budgétaire.

5. Bilan Dialogue Objectifs Ressources de l'INC

Bilan très positif.

Notre DAS encourage à présenter des candidats aux concours CR (procédés / plasmas en section 10).

Le document est disponible sous forme de PDF dans l'onglet Administration IMMM _ INC

Commentaires :

L. Fontaine a donné l'information à F. Poncin qui présente un candidat en section 11. Ce candidat pourrait éventuellement se présenter en section 10. Fabienne Poncin va étudier le cas en lien avec le candidat.

Bonnes nouvelles : Subvention pour le poste de pesée pour les nanoparticules (CNRS + LMU) ; au titre de l'appel EMERGENCE INC 2021, Sandie Piogé a vu son projet validé (l'an passé c'était celui de Jérôme Lhoste).

6. Bilan de la présentation HCERES à l'INC le 30/09/2020 à Angers

Présentation très bien perçue par la direction de l'INC.

Le document est disponible sur l'intranet IMMM.

Commentaires :

L'INP n'intervient pas car c'est un institut secondaire. Tout passe par notre DAS de l'INC qui peut lui faire des demandes auprès de l'INP.

7. Informations diverses

- Mutation de Saïda MENARD au poste de gestionnaire des départements d'enseignement Physique et Chimie
- Renouvellement sièges vacants CU : doctorants et IT-BIATSS avec le départ de Saïda Ménard et Danielle Choplin
- Titularisation de Sandy Auguste
- Recrutement de Elodie Renier en remplacement de Danielle Choplin (pôle gestion)
- Aujourd'hui, la NOEMI pour remplacement de l'Administratrice est ouverte. Nous pensons qu'il serait préférable que la nouvelle direction soit associée à ce recrutement
- IRFI : en attente envoi d'un mail lundi 30 novembre
- CPER : en cours !
- PPI RMN : en attente décision Région (relance mercredi 02/12)

Commentaires :

- Proposition de présentation des travaux des doctorants en organisant un séminaire dans les mois à venir – à discuter des modalités d'organisation en CS en 2021.
- En janvier auront lieu les élections de renouvellement des sièges au CU.
- Le reversement des 40 000 euros du CNRS pour la RMN est effectif.
- Utilisation au bilan 2020 de 99,92% de la dotation du CNRS.

8. Questions diverses

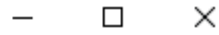
G. Vaudel fait remarquer que le point H&S concernant l'incident de l'odeur persistante dans le laboratoire d'élaboration n'a pas été mentionné. En effet, ce point a été réglé par mail par le directeur, il a été omis de le mentionner dans le point H&S prévu au conseil d'unité (cette fois consacré à la crise COVID). Une vigilance doit s'opérer lors de la préparation du conseil d'unité pour mentionner tous les incidents H&S entre deux conseils.

Concernant les manipulations avec odeur nauséabonde dans le laboratoire d'élaboration, une demande d'information au préalable par rapport à ces manipulations est envisagée. F. Amiard va contacter les personnes concernées pour mettre en place un protocole pour éviter les désagréments ; du point de vue sécurité il n'y a pas de problème dès lors que les manipulations respectent le protocole mis en place.

G. Dujardin demande qui va se charger du FIR et du budget prévisionnel du service commun après le départ de S. Reiner : L. Fontaine et V. Maisonneuve vont assurer l'intérim avec des points financiers réguliers en lien étroit avec le pôle gestion.

Fin de séance : 11h50

LISTE D'EMARGEMENT EN VISO :



Participants (6)

- SR** Sabi... (Moi, ID de participant : 342500)
- VM** Vincent MAISONNEUVE (Hôte)
- Monique BODY
- GV** Gwenaelle Vaudel
- L** Lazhar
- PR** Pascal Ruello

Inviter

Lever la main